



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>ème</sup> séance du mardi 2 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Line Golestani Droël (Soc.), qui était également membre de la Commission permanente de politique régionale du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

Mme Anne-Françoise Decollogny (socialiste) comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi deux octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>ème</sup> séance du mardi 2 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/21 de la Municipalité, du 24 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver un financement par le Fonds pour l'efficacité énergétique du programme équiwatt pour la période 2019 à 2022, en fixant les dépenses annuelles maximales à CHF 860'000.- (TTC) nets pour 2019 - soit déduction faite de financements tiers – puis CHF 750'000.- (TTC) nets pour la période 2020 à 2022, y compris le financement de 1.8 ept nécessaire à la mise en oeuvre du programme ;
2. de déléguer à la Commission des finances la possibilité d'augmenter ce seuil à CHF 900'000.- (TTC) nets au maximum durant la période 2020 à 2022, sous réserve de disponibles financières suffisantes du FEE ;
3. de confirmer le déploiement du programme, en dérogation au règlement du FEE, sur les zones de dessertes des SIL (le montant maximal pouvant être utilisé hors commune de Lausanne est fixé à 10% du total annuel) ;
4. de prendre acte que le coût annuel de ce programme sera porté en charges et en recettes sur le budget de fonctionnement des SIL.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi deux octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>ème</sup> séance du mardi 2 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/03 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la politique d'accessibilité universelle présentée par la Municipalité dans le présent préavis ;
2. d'autoriser le Fonds du développement durable à financer les mesures concernées, telles qu'elles sont exposées dans le présent préavis ;
3. de prendre acte des intentions de la Municipalité en matière d'accessibilité universelle, telle que décrites dans le présent préavis.
4. de donner la charge à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de donner une réelle dimension aux intentions relatées sous ch. 6.2.2 du préavis tendant à se diriger vers une société inclusive de nature à offrir, au sein de l'ensemble commun, un 'chez soi' pour tous.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi deux octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>ème</sup> séance du mardi 2 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/27 de la Municipalité, du 29 juin 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Denis Corboz intitulé « Musée de l'art brut ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi deux octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>ème</sup> séance du mardi 2 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Claude Calame et consorts : « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi deux octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>ème</sup> séance du mardi 2 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Interrogations sur Beaulieu 2.0 ?* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de M. Philipp Stauber complétée par la résolution de M. Jacques Pernet, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente, dans le prochain préavis, ses intentions de financement sur 5 ans du site de Beaulieu, notamment les budgets prévisionnels d'investissement et d'exploitation avec mention explicite des charges directes ou indirectes devant être assumées par la Ville et de quantifier les retombées économiques directes et indirectes pour la Ville. »*

la résolution de M. Vincent Vouillamoz disant :

*« Dans la perspective d'un préavis Beaulieu 2.0, le Conseil communal invite la Municipalité à explorer également le scénario de partenariats avec d'autres organes publics ou privés susceptibles de participer au développement du site de Beaulieu. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi deux octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>ème</sup> séance du mardi 2 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Philippe Miauton et consorts : « *Renforcement de l'information et mesures de soutien à la presse: où est passé l'appel d'offres ?* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi deux octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :